Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026065SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin à 18h35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Jeannine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU qui a donné procuration à Gaëtan COSQUER.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/065 : CONVENTION FINANCIÈRE – AUDIT FINANCIER DE DÉBUT DE MANDAT

RAPPORTEUR M. COSQUER,

La commune de Scaër souhaite confier à un cabinet de conseil, prestation externe, la mise en place d'un audit financier de début de mandat. La mission consiste donc à effectuer une analyse rétrospective de la situation financière, mais également à accompagner la définition de la politique financière de la commune sur le mandat, par la détermination des niveaux d'investissements envisageables chaque année. La politique financière mise en œuvre se traduira par l'accompagnement dans la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement, et la mise en œuvre de tableaux de bord de suivi.

La mission comportera une option liée à l'intégration du Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE), et la définition d'une stratégie patrimoniale.

Cette mission d'assistance doit ainsi permettre à la commune de respecter les objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026065SCA-DE

- Diagnostiquer la situation actuelle, en analysant « les forces et les faiblesses » de la commune.
- Assister à la définition d'une politique budgétaire, fiscale et financière, en analysant dans un premier temps les marges de manœuvre de la commune, et en déterminant ensuite un plan d'investissement pour la mandature.

La commune de Scaër souhaite confier ces missions à l'entreprise *« Nestranny Conseil ».*

Le montant total hors option pour la réalisation de la mission, hors frais de déplacement, s'élève donc à 5 500,00 € HT soit 6.600 € TTC.
Le montant total avec option pour la réalisation de la mission, hors frais de déplacement, s'élève donc à 11.500,00 € HT soit 13.800 € TTC.

VU l'exposé de M. COSQUER,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 13 mai 2026

VU la proposition technique et financière de l'entreprise « *Nestranny Conseil »*

VU le projet de la convention financière

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de réaliser un audit financier en début de mandat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
POUR : 27
CONTRE : 2 (Jeannine DANIEL, Dominique LE CROM)

DECIDE,

Article n°1 :
D'AUTORISER le Maire à signer la convention financière correspondante avec l'entreprise *« Nestranny Conseil »*, ci annexée,

Article n°2 :
DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget de la commune.

Article n°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR